

dans bon nombre de régions. D'autres enfin adoptent un point de vue qui ne tient pas compte de la nature véritable de tous les coûts et des avantages que cela comporte. Permettez-moi de commenter brièvement chacune de ces attitudes.

À ceux qui doutent de la gravité du phénomène des pluies acides, je lance une invitation à venir au Canada pour constater eux-mêmes les dégâts. Ils y trouveront des manifestations de l'effet dévastateur de plusieurs millions de tonnes d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote — dont au moins la moitié provient des États-Unis — qui subissent une transformation chimique dans l'atmosphère et retombent chaque année sur notre territoire sous forme de précipitations acides. Dans nombre de nos lacs, le niveau d'acidité est si élevé que la vie aquatique y est devenue impossible. En Nouvelle-Écosse, pas moins de neuf rivières sont maintenant dépeuplées de saumons. Ailleurs, l'épuisement du sol en calcium et en magnésium menace notre forêt boréale, source d'emploi pour 10 pour cent de notre population active.

**Les mesures
canadiennes
visant à réduire
les émissions**

Ceux qui ne croient pas aux possibilités de mettre un terme au niveau élevé d'émissions n'ont peut-être pas tenu compte de notre propre expérience au Canada. Je leur suggère donc de s'arrêter aux réalisations que cet effort a permis chez nous en étudiant l'exemple le plus éloquent à cet égard, soit l'énorme fonderie de l'International Nickel Company de Sudbury, en Ontario, la plus importante source d'émission d'acides dans notre pays. Si aucune mesure de contrôle n'avait été appliquée, cette fonderie produirait aujourd'hui quelque 7 200 tonnes d'anhydride sulfureux par jour. Toutefois, depuis plusieurs années, ces mesures ont permis de réduire les émissions de 50 pour cent ou plus. De nouveaux règlements adoptés en 1980 ont fait passer cette limite légale de 3 600 tonnes à 2 500 tonnes par jour, limite qui passera à 1 950 tonnes en 1983. Et d'ailleurs entre temps, nous étudions toujours les moyens de réduire les émissions à leur plus bas niveau possible.

Ce n'est là qu'un exemple de taille parmi d'autres. Ainsi, on prévoit contrôler 97 pour cent des émissions de soufre d'une nouvelle fonderie de cuivre à Timmins, en Ontario. En outre, les centrales thermiques de l'Ontario sont tenues de réduire de 43 pour cent leurs émissions totales d'anhydride sulfureux durant les années 80 — même si, à l'instar des États-Unis, nous prévoyons une croissance considérable de la demande d'électricité.

Je cite ces exemples non point pour faire un étalage patriotique de nos réalisations, mais pour illustrer ce que les efforts combinés des milieux scientifique, industriel et gouvernemental peuvent produire lorsqu'on est déterminé à changer une situation qui ne peut qu'empirer si on n'y prend garde.

Quant au troisième groupe — composé de ceux qui affirment que des considérations économiques et énergétiques rendent les contrôles impossibles — je leur ferai valoir qu'un programme de réduction sensible des émissions, s'il est judicieusement appliqué, ne nous éloigne pas nécessairement de nos objectifs économiques et énergétiques. Il ne serait d'ailleurs guère justifiable que les coûts légitimes de la production soient assumés par une autre partie, en l'occurrence par un autre pays, car cela serait fausser la réalité en termes économiques et en outre irresponsable dans le contexte des obligations juridiques internationales à assumer.